

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 10 juillet 2026

votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent – LETOURNEUR Magaly – FENOUILIERE Claire - THIENNETTE Claude – PICQUENOT Sonia – GIAVARINI Amandine - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absent excusé :

YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n°3 du lotissement communal Henri Ermice DEL2026-07-03

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 15 janvier 2026, n° DEL2026-01-03, il a été décidé de l'autoriser à signer un mandat de non exclusivité avec le Cabinet Faudais pour la commercialisation du lot n°3 du lotissement communal Henri Ermice.

Il informe les conseillers de la pré-réservation de ce lot.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, Le compromis de vente (mandat n°39861) signé par M. Le Maire le 13 mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

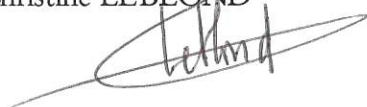
DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 3, parcelle cadastrée Section A, Numéro 856, d'une superficie de 587 m² du lotissement communal Henri Ermice à M. Clément Aurélien LESTERLIN et madame Caroline Simone Thérèse DUVAL épouse LESTERLIN, domiciliés 6 rue d'Enfer à Saussezemare-En-Caux (76110) pour un montant de 22 434,05 € HT auquel s'ajoute un montant de 3 980, 95 € de Tva sur marge soit un total de 26 415,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

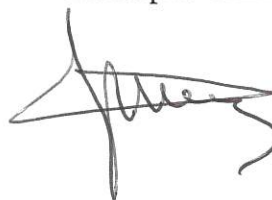
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 9 juillet 2026,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.